

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 5 mars 2012 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire **MICHAEL APPLEBAUM**, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Susan Clarke, conseillère du district de Loyola;
 Helen Fotopulos, conseillère du district de Côte-des-Neiges (19 h 05);
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
 Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
 Robert Rousseau, chef de division - permis et inspections;
 Bruno Paquet, chef de division - voirie-parcs;
 Martin Champoux, chef de division de l'aménagement des parcs - actifs immobiliers;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA12 170048

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2012 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA12 170049

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL



Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Marvin Rotrand

Donne son opinion sur les présumés appels frauduleux et déplore le fait qu'aucune enquête ne sera réalisée de manière à rétablir la confiance des citoyens dans le système démocratique.

Indique que le conseil municipal a adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec d'instaurer une instance civile responsable d'enquêter sur les blessures ou décès de citoyens ayant lieu lors d'interventions policières et souligne que le projet de loi déposé par l'Assemblée nationale n'inclut pas toutes les demandes de la Ville.

En lien avec un échange de lettres avec M. McQueen via le journal *The Suburban*, il rappelle que selon le recensement, la population de l'île de Montréal est plus importante qu'elle ne l'était lors du dernier recensement, il y a 5 ans. Il indique appuyer l'immigration et croit que le multiculturalisme de l'arrondissement et de Montréal est un atout.

Souligne qu'une résolution sera adoptée par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel destiné au logement social et abritant également des activités communautaires.
- Peter McQueen

Indique que Projet Montréal encourage l'immigration à Montréal et croit également que le multiculturalisme est un atout. Projet Montréal souhaite travailler afin d'inciter les familles à rester sur l'île.

Félicite l'arrondissement pour la gestion de la problématique de boue dans le cadre des travaux du CUSM.
- Susan Clarke

Souligne et félicite Prévention NDG qui a remporté le Prix Égalité du gouvernement provincial dans la catégorie *Modèles et comportements égalitaires* pour son *Projet Hypersexualisation*.

Mentionne que le Comité graffiti ad hoc s'est réuni et que des annonces seront faites au cours des prochains mois. Elle rappelle qu'à partir du 1^{er} avril 2012, l'arrondissement obligera certains propriétaires ciblés à retirer les graffitis sur leurs bâtiments.



- Helen Fotopulos Indique que le conseil d'arrondissement adoptera une résolution pour souligner la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2012, et félicite les femmes de l'arrondissement pour toutes les activités qui seront organisées.
Rappelle que le printemps est une saison où les infrastructures sont fragilisées, particulièrement sur les rues ayant une pente et indique que l'arrondissement suit de près la situation et apportera des correctifs si nécessaire.
- Lionel Perez Félicite les services pour la gestion des contrats de déneigement et pour l'efficacité lors du déneigement.
- Michael Applebaum Rappelle les investissements effectués par l'arrondissement dans les parcs et mentionne que le conseil d'arrondissement octroiera un contrat de jeu d'eau pour le parc Nelson-Mandela et donnera son aval pour une demande de subvention au gouvernement provincial pour la transformation de la pataugeoire du parc Georges-St-Pierre en jeu d'eau.
Rappelle qu'il y a quelques années, M. Rotrand a demandé à ce que la Ville participe à l'événement Une heure pour la Terre et indique que l'arrondissement y participera de nouveau cette année. Il invite les citoyens à fermer leurs lumières, le 31 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30.
En lien avec la motion 65.02, inscrite à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement par M. McQueen, indique qu'une lettre a déjà été transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour lui demander de réaliser une séance d'information auprès de la population sur le projet de reconstruction des échangeurs Turcot et Montréal-Ouest, dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce.
- Peter McQueen Est heureux de savoir que le maire a transmis une lettre au MTQ pour qu'il tienne une séance de consultation et croit que la motion devrait être adoptée par le conseil d'arrondissement pour donner plus de poids à la demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC (30 minutes)

La période au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent au conseil débute à 19 h 15. Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- | <u>Noms des personnes</u> | <u>Sujets</u> |
|---------------------------|--|
| • Chieng Xui Lee | <p>Explique une problématique de stationnement dans le secteur de Mountain Sights.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Rotrand rappelle que lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement, il a demandé aux services de l'arrondissement d'étudier la problématique. L'arrondissement fera une vérification pour savoir si les voitures stationnées dans le secteur appartiennent à des résidants. S'il s'agit de voitures de résidants, un processus pour évaluer la possibilité d'implanter des vignettes de stationnement réservé pourra être mis en place.</i> • <i>M. Plante indique que la vérification des plaques d'immatriculation devrait débiter dans deux semaines. Les plaques d'immatriculation sont vérifiées de manière à valider s'il s'agit de propriétaires résidants ou non.</i> |
| • Linda Gomez | <p>Indique que le chemin de son édifice menant au trottoir est glacé et mal déneigé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Applebaum indique qu'il pourra communiquer avec le service de l'habitation afin de s'assurer que le contrat pour l'entretien de l'édifice soit réalisé.</i> • <i>M. McQueen indique qu'il fera le suivi concernant la demande de Mme Gomez.</i> |



- Murray Levine Cite un extrait de l'assermentation de M. Rotrand à titre de conseiller municipal, explique ses demandes passées formulées à M. Rotrand et lui demande d'y donner suite. Il demande les raisons pour lesquelles M. Harout Chitilian n'a pas exigé d'excuse de sa part à M. Rotrand.
 - *M. Rotrand explique qu'il tente toujours d'agir respectueusement et rappelle que lors de la dernière séance, il a indiqué qu'il ne donnerait plus suite à ses demandes. Il explique que la décision de Vélo-Québec leur revient et que la Ville délivrera le permis, dans la mesure où leurs activités respectent la réglementation. M. Rotrand indique que M. Chitilian a retiré la possibilité à M. Levine de poser une question lors de la séance du conseil municipal en raison de propos irrespectueux qu'il a tenus.*

- Grace Moore Demande des précisions sur le pourcentage de jeunes familles quittant la Ville de Montréal pour s'établir en banlieue, ainsi que le pourcentage de mixité (résidentiel/commercial) idéal pour Montréal.
 - *M. McQueen explique que les statistiques montrent que les personnes de 15 ans à 25 ans migrent vers Montréal, mais que celles entre 25 ans et 35 ans quittent Montréal. Il indique que Projet Montréal souhaite un développement mixte (commercial et résidentiel) de manière à ce que les commerces soient accessibles à une distance de marche.*
 - *M. Rotrand explique que plusieurs communautés sont installées à Montréal et que ces familles demeurent à Montréal. Elles ne quittent pas la Ville pour la banlieue.*

- Richard Dufour En lien avec l'absence d'égout sur l'avenue Isabella et le refus de l'arrondissement d'émettre de permis de construction pour cette raison, demande à l'arrondissement de revoir sa décision. Il rappelle que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 6 décembre 2010, a approuvé la division du lot sur lequel il souhaite construire et qu'il a confirmé que le terrain était constructible.
 - *M. Rotrand explique que le conseil d'arrondissement n'intervient pas dans les demandes de permis et que la Division des permis et inspections applique les politiques et règlements adoptés par le conseil d'arrondissement. La réalisation du projet nécessiterait la fermeture de l'avenue Isabella pendant un certain temps, ce qui n'est pas envisageable et c'est la raison pour laquelle la DAUSE n'est pas favorable à la délivrance du permis. L'arrondissement validera avec M. Lafond et fera un suivi au citoyen dans les 10 jours.*

La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA12 170050

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Peter MCQUEEN

De prolonger la période de questions et de demandes du public de trente minutes afin de permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10.08

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Katrina Schwartz	<p>En lien avec le théâtre Empress, note qu'Héritage Montréal a inscrit le bâtiment sur la liste des dix sites emblématiques menacés et demande les actions qui seront prises par l'arrondissement pour que celui-ci conserve l'héritage architectural. Elle demande également que l'intérieur du bâtiment soit protégé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Applebaum rappelle que l'édifice est inoccupé depuis 18 ans, malgré les efforts de l'OBNL de le rouvrir. L'arrondissement souhaite que la vocation culturelle de l'édifice soit maintenue. L'arrondissement évaluera les propositions qu'elle recevra et si aucune n'est viable, la Ville devra prendre les mesures subséquentes pour éviter la détérioration de l'édifice.</i> • <i>Mme Fotopulos explique que le bâtiment est classé pour ses composantes extérieures et non pour ses composantes intérieures.</i>
• Marie-Hélène Clément	<p>Demande à ce que des arrêts obligatoires soient installés sur le boulevard Édouard-Montpetit, à l'intersection de l'avenue Gatineau. Elle demande les recours possibles dans l'optique où sa requête serait refusée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mme Fotopulos indique que l'arrondissement communiquera avec la citoyenne pour discuter de la problématique et mentionne que les ingénieurs en circulation de l'arrondissement devront analyser le tout.</i>
• Brana Bienstock	<p>Félicite le conseil d'arrondissement pour l'adoption du Plan d'action de la Politique en faveur des saines habitudes de vie. Elle félicite également le SPVM pour les nouvelles initiatives de patrouille à pied.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Rotrand remercie la citoyenne de ses commentaires et indique qu'une rencontre publique sera organisée pour expliquer le Plan d'action de la Politique en faveur des saines habitudes de vie aux citoyens.</i>
• Michael Shafter	<p>Lit et dépose son allocution intitulée Food for thought # 451 concernant les mesures qui pourraient être appliquées dans le cadre de la Politique sur les saines habitudes de vie et demande aux élus de commenter.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Rotrand indique que la politique est plus qu'un appel aux restaurateurs pour éliminer les gras trans, ce qui a été fait en 2010. L'arrondissement souhaite intervenir sur ce qu'il contrôle, soit les produits offerts dans les distributrices des installations de l'arrondissement, lors des activités, etc. En ce qui concerne les gras trans, le gouvernement fédéral avait rédigé un projet de loi mais n'y a pas donné suite.</i>
• Martin Labbé	<p>Demande si l'arrondissement autoriserait l'occupation d'un parc du 15 mai au 15 octobre 2012 après les heures d'ouverture, pour les mouvements souhaitant manifester pacifiquement dans l'arrondissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Applebaum indique que les demandes pour l'utilisation des parcs doivent être transmises à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) qui vérifiera si le groupe répond aux critères et a fourni les documents exigés. Il rappelle qu'habituellement, l'arrondissement ne permet pas l'occupation des parcs en dehors des heures d'ouverture.</i>
• Lisa Cahn	<p>Demande ce que le conseil d'arrondissement serait prêt à faire pour soutenir le mouvement Occupons Montréal. Elle demande si les gros camions avec une pelle à l'avant peuvent être sur le trottoir lors d'opérations de déneigement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Applebaum explique que le mouvement peut transmettre ses demandes à la DCSLDS et au SPVM qui les analyseront et feront leurs recommandations au conseil d'arrondissement. En ce qui concerne sa seconde question, M. Applebaum explique qu'il est possible que ce type de machinerie soit utilisée pour déneiger les trottoirs.</i>



La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen

Demande des précisions concernant les appels au 311 qui concernent son district.

 - M. Plante explique que les appels au 311 sont classés par catégorie et non par district. Il s'informera afin de savoir s'il est possible de les classer par district.

Demande un suivi concernant le Centre culturel NDG et plus particulièrement concernant l'étude de marché pour le secteur et la constitution du jury pour la construction du centre.

 - M. Plante fera un suivi à M. McQueen.

 - Lionel Perez

En lien avec le marquage, demande à ce que l'arrondissement fasse un suivi serré pour s'assurer du respect des délais de réalisation des travaux.

 - M. Plante indique que l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie est responsable du marquage et que des discussions ont eu lieu. Un suivi sera effectué.

 - Helen Fotopulos

Souligne le mauvais état de la chaussée et des conduites sous l'avenue Roslyn et demande les étapes subséquentes pour les travaux.

 - M. Plante explique que l'année dernière, la Ville centre a tenté de faire un gainage, en vain. Ils vont retourner tôt en saison cette année pour tenter de faire un gainage avec un nouveau matériel. Si cela ne fonctionne pas, l'égout sera changé, cela représentant cependant des travaux majeurs.

Veut s'assurer que le Comité de bon voisinage pour les travaux d'agrandissement de l'Hôpital Sainte-Justine va bien et veut s'assurer que les engagements seront respectés.

 - M. Plante explique que l'arrondissement a rencontré l'administration afin de discuter des enjeux importants liés à la construction du nouveau pavillon. L'arrondissement sera présent aux rencontres du Comité de bon voisinage.

 - Marvin Rotrand

Souligne le manque d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées sur le chemin Queen-Mary et demande un suivi.

 - M. Plante fera le suivi à M. Rotrand et confirme qu'un besoin avait été déterminé pour ce secteur.

Indique que le Collège rabbinique du Canada souhaite rencontrer l'arrondissement pour discuter de leurs besoins afin que ses étudiants puissent pratiquer des activités physiques et faire des suggestions à l'arrondissement pour les accommoder.

 - M. Bergeron fera le suivi à M. Rotrand et confirme que les installations aquatiques ne sont pas disponibles. Il proposera d'autres pistes de suggestion, notamment l'accès au gymnase.
-



CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- la résolution 2012-020 adoptée le 6 février 2012 par le conseil municipal de la Ville de Hampstead relativement à l'événement « Heure de la terre »;
- la résolution CA12 210006 adoptée le 7 février 2012 par le conseil d'arrondissement de Verdun concernant le développement de nouveaux logements sociaux;
- la résolution 120219 adoptée le 13 février 2012 par le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc relativement à l'événement « Une heure pour la terre 2012 »;
- la résolution 2012-02-1131 adoptée le 27 février 2012 par le conseil du village de Senneville relativement à l'événement « Une heure pour la terre 2012 ».

RÉSOLUTION CA12 170051

PROGRAMME D'IMPLANTATION DE LA TECHNOLOGIE RFID - RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée – Bibliothèques pour réaliser la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service et d'autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1124074009

RÉSOLUTION CA12 170052

MODIFICATION - RÉSOLUTION CA11 170284

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Peter MCQUEEN

D'autoriser l'arrondissement à présenter le projet de transformation de la pataugeoire du parc Georges-Saint-Pierre en jeux d'eau ainsi que l'aménagement d'une aire de repos pour les familles au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 300 000 \$, et à payer les coût d'exploitation continue de ce dernier.



De désigner Monsieur Stéphane Plante, directeur d'arrondissement, comme personne autorisée à agir au nom de l'arrondissement et à signer au nom de l'arrondissement tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

De remplacer la résolution CA11 170284 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 par la présente résolution.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1113942016

RÉSOLUTION CA12 170053

MANDATER LE CCU - RECOMMANDATIONS - CONSTRUCTION À HAMPSTEAD

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

De mandater le Comité consultatif d'urbanisme afin que ce dernier étudie et soumette au conseil d'arrondissement ses recommandations sur les actions qui pourraient être prises par l'arrondissement pour atténuer les impacts négatifs, pour les résidents de l'arrondissement, de la construction d'un immeuble d'habitation de 16 étages sur le territoire de la Ville de Hampstead, aux limites du territoire de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.03 1123571006

RÉSOLUTION CA12 170054

CONTRAT - IMAGINEO - PARC NELSON MANDELA

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Lionel PEREZ

D'accorder à la firme Imagineo (anciennement Les entreprises Formes et Jeux PEB inc.), le contrat de fourniture des modules de jeux d'eau et de leurs équipements connexes pour l'aménagement d'un nouveau jeu d'eau au parc Nelson Mandela, au prix et aux conditions de sa soumission datée du 9 décembre 2011, conformément à l'appel d'offres public AO DAI-11012-D.



D'autoriser une dépense à cette fin de 82 578,87 \$, plus les taxes pour un total de 94 945,06 \$, comprenant les contingences au montant de 2 740,14 \$, taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1114921005

RÉSOLUTION CA12 170055

CONTRAT - LES ENTREPRISES BERTHIER INC. - PARC NELSON MANDELA

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Lionel PEREZ

D'accorder à la firme Les Entreprises Berthier inc. le contrat pour les travaux d'aménagement des nouveaux jeux d'eau au parc Nelson Mandela, aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 février 2012.

D'autoriser une dépense à cette fin de 228 407,50 \$, plus les taxes pour un total de 262 611,52 \$, comprenant les contingences au montant de 11 598,10 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 5 748,75 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1123942003

RÉSOLUTION CA12 170056

APPEL D'OFFRES PUBLIC - TERRAINS DE BASEBALL (2) - PARC LOYOLA

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver un système de pondération et d'évaluation des offres et de former un comité de sélection composé d'au moins trois personnes, pour la réalisation des travaux de réfection des deux terrains de baseball au parc Loyola.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1123930001

RÉSOLUTION CA12 170057

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE CDN

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Lionel PEREZ
Helen FOTOPULOS

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges afin de l'aider à l'organisation de la 2^e édition de la Conférence et Expo 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1125265010

RÉSOLUTION CA12 170058

CONTRAT - IMAGINEO - PARC LOYOLA

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'accorder à la firme Imagineo (anciennement Les entreprises Formes et Jeux PEB inc.) le contrat pour la fourniture et l'installation de modules individuels de jeux d'enfants de 6 à 12 ans au parc Loyola, aux prix et conditions de sa soumission datée du 9 février 2012.

D'autoriser une dépense à cette fin de 16 026,54 \$, plus les taxes pour un total de 18 426,52 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1124174001



RÉSOLUTION CA12 170059**DÉPENSE ADDITIONNELLE - PROCOVA INC. - CENTRE SPORTIF CDN
(PHASE 2)**

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Helen FOTOPULOS

D'autoriser une dépense additionnelle pour la mise à niveau du système de traitement de l'air, du drainage et travaux divers de la piscine du Centre sportif Côte-des-Neiges, phase 2, dans le cadre du contrat accordé à la firme Procova Inc., pour des travaux supplémentaires (résolution CA11 170202).

D'autoriser une dépense à cette fin de 69 130,53 \$, plus les taxes 2011, pour un total de 78 756,96 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 692 379,19 \$ à 771 136,15 \$.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1123942006

RÉSOLUTION CA12 170060**PROLONGATION DE BAIL - ÉGLISE UNIE MOUNT ROYAL UNITED CHURCH -
6870, RUE DE TERREBONNE**

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'église unie *Mount Royal United Church*, pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2012, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 6870, rue de Terrebonne à Montréal, d'une superficie d'environ 451,19 m², à des fins d'activités communautaires, moyennant un loyer annuel de 12 684 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'ajuster la base budgétaire de la DSTI conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1114733008



RÉSOLUTION CA12 170061**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ACTION COMMUNITERRE**

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'organisme Action Communiterre, fiduciaire du Comité d'action 6-12 ans Notre-Dame-de-Grâce pour le maintien du projet Les ateliers Boîte à lunch, dans le cadre du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1124074007

RÉSOLUTION CA12 170062**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ÉCOLE DES CINQ-CONTINENTS**

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à l'école des Cinq-Continents afin d'aider à l'organisation d'un camp vert qui favorisa les apprentissages de l'ordre des habiletés sociales, de l'autonomie personnelle et de la communication pour des jeunes de notre arrondissement au prise avec des difficultés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1125265009

RÉSOLUTION CA12 170063**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - JEUNESSE BENNY**

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à l'organisme Jeunesse Benny afin de l'aider à l'organisation des activités du festival d'hiver dans le parc Benny.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1125265008

RÉSOLUTION CA12 170064

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PROMIS

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Lionel PEREZ
Marvin ROTRAND

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à PROMIS, afin d'aider l'organisme dans sa mission de favoriser l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à la société québécoise et à la défense de leurs droits dans une vision de développement social.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1125265007

RÉSOLUTION CA12 170065

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - COMITÉ JUSTICE ET SOLIDARITÉ - PAROISSE NDG

Il est proposé par Peter MCQUEEN

appuyé par Michael APPLEBAUM



D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ au Comité justice et solidarité de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce afin d'offrir des camps d'été à 85 enfants âgés de 6 à 16 ans.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1125265006

RÉSOLUTION CA12 170066

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - LES DOYENS PHILIPPINS UNIS DU QUÉBEC INC.

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme Les Doyens Philippins Unis du Québec inc. pour la réalisation d'activités communautaires auprès des aînés de la communauté philippine de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1124074010

RÉSOLUTION CA12 170067

ENTENTE INTER-ARRONDISSEMENT - ÉCOLES PRINTANIÈRES ET ESTIVALES - RÉGION MONTRÉAL-CONCORDIA

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Lionel PEREZ

D'approuver l'entente inter-arrondissement entre les neuf arrondissements de l'ex-ville de Montréal ainsi que la Direction des sports, pour assurer la tenue des écoles printanières et estivales des différentes associations sportives régionales de la région Montréal-Concordia.

D'autoriser M. Gilles Bergeron, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à signer l'entente inter-arrondissement au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1114074045



RÉSOLUTION CA12 170068

DÉPENSE - PROJET « CINÉASTE EN RÉSIDENCE »

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser une dépense de 4 000 \$ pour la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au projet « Cinéaste en résidence » du Conseil des arts de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1124074011

RÉSOLUTION CA12 170069

FINANCEMENT - FONDS ÉNERGIE - ARÉNA DOUG-HARVEY

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE
Peter MCQUEEN

D'autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Doug-Harvey.

De procéder aux virements contenus dans les interventions financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1123942008

RÉSOLUTION CA12 170070

DÉPENSE NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION JAMAÏCAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM



D'autoriser une dépense non récurrente de 100 \$ à l'Association jamaïcaine de Montréal pour l'achat de billets afin de participer à une activité soulignant le 50^e anniversaire de l'indépendance de la Jamaïque avec le consul et le vice-consul.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1125265012

RÉSOLUTION CA12 170071

ORDONNANCE - ARRÊT OBLIGATOIRE - AVENUE VICTORIA ET RUE PARÉ

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'édicter une ordonnance afin d'installer une signalisation d'arrêt obligatoire, sur l'avenue Victoria, côté est à l'intersection de la rue Paré, à l'approche sud.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1120040002

RÉSOLUTION CA12 170072

ORDONNANCE - BOULEVARD CAVENDISH ET RUE SHERBROOKE

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'édicter une ordonnance afin d'installer une signalisation de direction des voies sur le boulevard Cavendish, côté est, à l'intersection de la rue Sherbrooke, à l'approche sud, indiquant de tourner à droite pour les véhicules dans la voie de droite, de continuer tout droit pour les véhicules dans la voie du centre et de tourner à gauche ou continuer tout droit pour les véhicules dans la voie de gauche, excepté les autobus.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1120040001



RÉSOLUTION CA12 170073**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARS, AVRIL ET MAI 2012**

Sous réserve de l'obtention de tous les documents requis pour la délivrance des permis, au plus tard 72 heures avant la date prévue pour chacun des événements :

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Helen FOTOPULOS

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 5 mars 2012 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter en vertu de l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu des articles 3 et 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons isées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant la fermeture de rues, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1124074002

RÉSOLUTION CA12 170074**AVIS DE MOTION**

M. Michael Applebaum donne un avis de motion annonçant qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la mise aux normes des feux de circulation.

40.04 1111555006

RÉSOLUTION CA12 170075**PIIA - CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL - 1001, BOULEVARD DÉCARIE**

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE



D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), ainsi que du *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique* (05-035), en tenant compte des critères proposés aux articles 30, 30.2, 49.1, 66, 67, 69, 122.7, 433.1, 579, et 668 du Règlement 01-276 et de ceux proposés à l'article 29 du Règlement 05-035, pour l'émission du permis par étape visant les travaux relatifs aux fondations et à la structure du bloc F du complexe hospitalier du Centre universitaire de santé McGill, conformément aux plans numérotés F AR 1050 0A, F AR 1060 0A, F AR 1070 0A, F AR 1080 0A, F AR 1090 0A, F AR 1100 0A, F AR 1110 0A, F AR 1120 0A et F AR 5650 0A, signés par l'architecte Robert Martin, datés du 13 février 2012, ainsi que le plan d'implantation préparé par le Groupe IBI, daté du 15 février 2012, tous estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 février 2012 - dossier relatif à la demande de permis 3000455302.

Les conseillères Susan Clarke et Helen Fotopulos et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Peter McQueen vote contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.05 1111378008

RÉSOLUTION CA12 170076

AVIS DE MOTION

M. Michael Applebaum donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin d'introduire un nouveau secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé au 6610, avenue Victoria - lot 2 649 207 du cadastre du Québec.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Marvin ROTRAND

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin d'introduire un nouveau secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé au 6610, avenue Victoria - lot 2 649 207 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1110691002

RÉSOLUTION CA12 170077

DEMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu de l'article 89, paragraphe 4° de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires, situé au 6610, avenue Victoria, lot numéro 2 649 207 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1110691003

RÉSOLUTION CA12 170078

PIIA - CLSC NDG

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères énoncés à l'article 668 du même règlement, ainsi que des critères additionnels énoncés à l'article 29 du *Règlement sur la transformation, la construction, la démolition et l'occupation d'immeubles sur un emplacement situé de part et d'autre du boulevard Cavendish, au nord de la rue Sherbrooke Ouest et au sud de l'avenue Monkland* (03-157), pour l'émission du permis visant la construction des fondations du nouveau bâtiment abritant le CLSC Notre-Dame-de-Grâce, tel que montré sur le plan préparé par François L. Arcand - arpenteur géomètre, numéroté M et estampillé à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce le 2 mars 2012 - dossier relatif à la demande de permis 3000499912.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1124385001



RÉSOLUTION CA12 170079**POSTE TEMPORAIRE - CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT**

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'affecter une somme totale de 120 000 \$, pour l'année 2012, du surplus de l'arrondissement au financement d'un poste temporaire de conseiller en aménagement, afin de palier un surcroît temporaire de travail généré par les préparations et la construction de grands projets institutionnels.

D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1120558001

RÉSOLUTION CA12 170080**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JANVIER 2012**

M. Michael Applebaum dépose les rapports faisant état des décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2012.

60.01 1121555002

RÉSOLUTION CA12 170081**DÉPÔT - CERTIFICATS (2) DE TENUE DE REGISTRE**

M. Michael Applebaum dépose le certificat de tenue de registre concernant le *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour des travaux de réfection et de protection d'immeubles* (RCA12 17197) ainsi que le certificat de tenue de registre concernant le *Règlement autorisant un emprunt de 3 082 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements* (RCA12 17198).

60.02 1124570002



RÉSOLUTION CA12 170082**DÉCLARATION**

ATTENDU QUE l'Association canadienne du Cancer colorectal déclare le mois de mars 2012 le mois de la sensibilisation au cancer colorectal;

ATTENDU QUE l'an dernier, plus de 22 000 Canadiens ont reçu un diagnostic de cancer colorectal et qu'environ 8 900 personnes ont malheureusement succombé à cette maladie;

ATTENDU QU'un homme sur quatorze et qu'une femme sur seize devront y faire face au cours de leur vie et qu'un homme sur vingt-sept et qu'une femme sur trente et un en mourront;

ATTENDU QUE le cancer colorectal est la deuxième cause principale de cancer et la troisième forme la plus commune de cancer chez les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE l'Association canadienne du cancer colorectal tient à souligner les progrès importants qui ont été réalisés l'an dernier au chapitre de la prévention et du traitement du cancer colorectal.

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce appuie l'Association canadienne du cancer colorectal dans la poursuite de sa mission de sensibilisation auprès de la population montréalaise durant le mois de mars.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1123571005

MOTION

Monsieur le maire de l'arrondissement déclare la motion du conseiller Peter McQueen irrecevable, cette dernière n'ayant pas été dûment appuyée tel que prévu à l'article 26 *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG – 1).

65.02 1123571004

RÉSOLUTION CA12 170083**DÉCLARATION**

ATTENDU QUE le 8 mars prochain sera l'anniversaire de l'internationalisation de la Journée des femmes, soulignée pour la première fois le 19 mars 1911 en Europe;

ATTENDU QUE les Nations Unies ont décrété la Journée internationale des femmes en 1977;

ATTENDU QUE l'un des objectifs du millénaire pour le développement fixé par les Nations Unies vise à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a créé le Conseil des Montréalaises en 2004 et l'a entériné dans sa Charte en 2009;

ATTENDU QUE les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce se sont engagés à nommer plus de femmes, entre autres, comme membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) en s'appuyant sur la diversité montréalaise;

ATTENDU QUE 43 % des membres du CCU de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-grâce sont des femmes et qu'en 2010, pour la première fois, une femme (élue) a été nommée à la présidence du CCU;

ATTENDU QUE 72,7 % des membres du comité sur le logement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-grâce sont des femmes;

ATTENDU QU'en matière d'accès à l'égalité, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce démontre que 63,3 % des embauches de l'arrondissement ont été des femmes.

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Susan CLARKE

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce fasse la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des organismes de l'arrondissement, en conformité avec la Charte montréalaise des droits et responsabilités et la politique, pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal.

Que l'arrondissement continue à jouer un rôle de chef de file en tant que gouvernement local quant à la place des femmes dans l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.03 1123571007

RÉSOLUTION CA12 170084

MOTION



ATTENDU QUE la voie ferrée du Canadien Pacifique représente une barrière responsable d'importants problèmes de congestion routière dans la partie ouest de l'île de Montréal qui affectent la mobilité des résidents de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et des communautés avoisinantes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, dans sa volonté de régler ces problèmes de congestion routière causés par l'absence de lien nord-sud à l'ouest du boulevard Décarie, a inscrit le prolongement du boulevard Cavendish dans son Programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a évalué que le prolongement du boulevard Cavendish était essentiel pour le développement et l'amélioration de la qualité de vie des résidents de son territoire et celui des communautés avoisinantes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sont en faveur du prolongement du boulevard Cavendish par la construction d'un lien unissant le tronçon sud et le tronçon nord pour en faire une voie urbaine à laquelle sera intégrée une infrastructure de transport collectif;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent et la municipalité voisine de Côte Saint-Luc ont déjà publiquement déclaré être en faveur du prolongement du boulevard Cavendish;

ATTENDU QUE le début des travaux de construction du lien unissant les deux tronçons du boulevard Cavendish dépend du financement provincial.

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce :

- réaffirme son engagement en faveur du prolongement du boulevard Cavendish;
- considère que le prolongement du boulevard Cavendish est un élément clé contribuant à l'amélioration de la circulation routière dans la partie centrale de l'île de Montréal;
- affirme à nouveau que le prolongement du boulevard Cavendish doit s'inscrire dans un projet routier orienté vers l'utilisation du transport collectif;
- presse le gouvernement du Québec à prioriser le prolongement du boulevard Cavendish et débloque les fonds nécessaires pour amorcer les travaux de construction du lien unissant les deux tronçons du boulevard.

Les conseillères Susan Clarke et Helen Fotopulos et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Peter McQueen vote contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

65.04 1123571008



L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 50.

Michael Applebaum
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
Le secrétaire d'arrondissement

